

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 14 décembre 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 33**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Michel-sur-Orge, légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sophie RIGAULT, Maire.

N°2023-313

Présents :

**Objet : Signature de
l'avenant à la
convention cadre
pluriannuelle Action
Cœur de Ville –
opération revitalisation
du territoire 2023-2026**

Mme Sophie RIGAULT, Maire,
Mesdames et Messieurs Roselyne DACOURY-TABLEY, Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Maria MENICACCI-FERRAIN, Nicolas de BOISHUE, Guy PREAUX, Florine EKOUE,

Mesdames et Messieurs Denis NOIROT-DUVAL, Nordine AOUNALLAH, Mehdi GLEYO-KESRAOUI, Joseph DELPIC, José CASTICO OLIVEIRA, Michelle RONZANI, Denis ARCILE, Bernadette BENOIT-GUYOD, Thierry JULLIEN, Christian PICCOLO, Isabelle CATRAIN, Denis BERTON, Bertrand GRANADO, Jean-Louis BERLAND, Fatima KHOBEIZI, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Dominique TAFFIN, procuration à Mme Sophie RIGAULT
Mme Carole COUTON, procuration à Mme Roselyne DACOURY-TABLEY
Mme Isabelle OUDARD, procuration à M. Georges GOURGUES
M. Philippe LEFEBVRE, procuration à Muriel MOSNAT
Mme Nathalie FOURMANN, procuration à Mme Maria MENICACCI-FERRAIN
M. Xavier PASSERI, procuration à M. Nicolas de BOISHUE
Mme Virginie CAPDEBOSQ, procuration à M. Guy PREAUX
Mme Mireille ROBERT, procuration à Mme Florine EKOUE
M. Patrick LEVEAU, procuration à M. Denis NOIROT-DUVAL
M. Abou NIANG, procuration à M. Jean-Louis BERLAND

Secrétaire :

Madame Roselyne DACOURY-TABLEY

2023-313: SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE-OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE 2023-2026

Dossier suivi par la Direction du Développement Territorial et de l'Habitat

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU le Code civil et notamment l'article 2305 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-177 en date du 28 juin 2018 approuvant la Convention Action Cœur de Ville ;

VU la validation de l'avenant à la convention Action Cœur de Ville en Comité de pilotage le 7 septembre 2023 ;

VU l'approbation de l'avenant à la convention Action Cœur de Ville par le Comité régional des financeurs réuni le 10 novembre 2023 ;

VU le projet d'avenant à la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville 2023-2026 ;

VU l'avis de la Commission Cadre de vie et développement territorial du 4 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que la commune est bénéficiaire du programme Action Cœur de Ville et que le gouvernement a acté la prolongation du programme pour la période 2023-2026 ;

CONSIDERANT la volonté de la Commune de poursuivre avec les partenaires le programme Action Cœur de Ville dans un objectif de redynamisation territoriale ;

Après avoir délibéré par 26 voix pour (la majorité) et 7 abstentions (groupe Saint-Michel en commun et Saint-Michel Avenir Ecologique et Solidaire de l'Essonne) ;

DECIDE d'approuver le projet d'avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville 2023-2026 de la Commune de Saint-Michel-sur-Orge ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville 2023-2026 de la Commune de Saint-Michel-sur-Orge ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 14 décembre 2023

 Le Secrétaire

Roselyne DACOURY-TABLEY

 Le Maire,

Sophie RIGALT

Publication en ligne le :

03 Janvier 2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.